

# CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

## Direction Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

### o Le métier

Le titulaire du Certificat Complémentaire « direction accueil collectif de mineurs » met en œuvre un projet pédagogique visant à développer des actions d'accueil collectif de mineurs, favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté dans le cadre du projet éducatif de la structure.

### o Lieux d'exercice

Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre autoentrepreneur.

### o Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation aux premiers secours (PSC1-PSE1-PSE2-AFGSU-SST)
- Etre admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS, du DESJEPS
- Etre capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil



### o Déroulement

- Formation de 81 heures en centre de formation et d'au moins 18 jours de mise en situation dans le cadre de l'alternance.
- Durée de la formation : 6 mois environ.
- Déroulement : 2 modules de 40 heures en centre de formation, 5 jours de mise en situation entre les 2 modules, 13 jours de mise en situation après le 2ème module.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## o Contenus

- Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique à partir du projet éducatif
- Coordination pédagogique des équipes pédagogiques
- Formation et accompagnement des membres de l'équipe pédagogique
- Direction des personnels intervenant au sein de l'ACM (personnels de service...)
- Développement en toute sécurité des pratiques favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM
- Organisation de l'intendance et de la logistique
- Gestion du suivi de la vie quotidienne

## o Epreuves de sélection

- Epreuve orale de motivation



## o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer, est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale avant la date limite indiquée.



## o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé auprès de :

[formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

## o CONTACTS

Renseignements administratifs : [formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

Responsable de formation : [catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

